

Résolution 1064

pour la défense et la promotion de la Suisse comme centre mondial du multilatéralisme et de la diplomatie (*Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale*)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985,

considérant

- que la Suisse constitue l'un des principaux centres de la diplomatie et du multilatéralisme ;
- l'engagement de la Suisse à défendre ses traditions humanitaires et de bons offices ;
- l'importance fondamentale de conserver un lieu d'échanges, de dialogue et de sauvegarde de la paix, en Europe et dans le monde ;
- le large domaine d'expertises déployé au sein des 40 organisations internationales et 476 organisations non gouvernementales installées en Suisse ;
- la déstabilisation des organisations internationales et organisations non gouvernementales internationales suite aux annonces de la nouvelle administration américaine ;
- la sortie annoncée de l'OMS par les Etats-Unis d'Amérique et les répercussions attendues ;
- le risque avéré de coupes massives notamment dans le financement de certaines organisations internationales, dont l'OIM et le HCR, ainsi que d'organisations non gouvernementales d'importance internationale qui pourraient entraîner la suppression de milliers de postes et durablement affecter le rôle de la Suisse comme centre de la diplomatie et du multilatéralisme mondial ;
- la nécessité d'une réaction marquée de la Confédération dans son rôle d'Etat hôte pour maintenir la Suisse comme lieu unique du multilatéralisme ;

Votée le 10 avril 2025

- l'importance de la Genève internationale pour le rayonnement de la Suisse ;
- la place centrale qu'occupe la Genève internationale depuis 150 ans dans l'écosystème de la diplomatie, de la coopération entre les nations et de la gouvernance mondiale,

demande à l'Assemblée fédérale

- de développer une stratégie visant à promouvoir et valoriser, en coordination avec les autorités cantonales concernées, les compétences et l'impact des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales prépondérantes pour la Suisse ;
- de réaffirmer et d'accroître son soutien à la Genève internationale comme lieu de négociation et de coopération, et instrument essentiel de la politique extérieure de la Suisse ;
- d'inviter le Conseil fédéral à susciter une réflexion à l'échelon international sur la réforme du système multilatéral et de son financement ;
- d'intégrer au sein du nouveau message visant à renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte les mesures et moyens nécessaires pour appliquer les première et deuxième invites.